

cndp

Commission nationale
du **débat public**

RAPPORT DU GARANT

Mise Au Gabarit Européen de
l'Oise (MAGEO)
CONCERTATION POST-
CONCERTATION

Pierre-Gérard MERLETTE
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 06 mai 2017

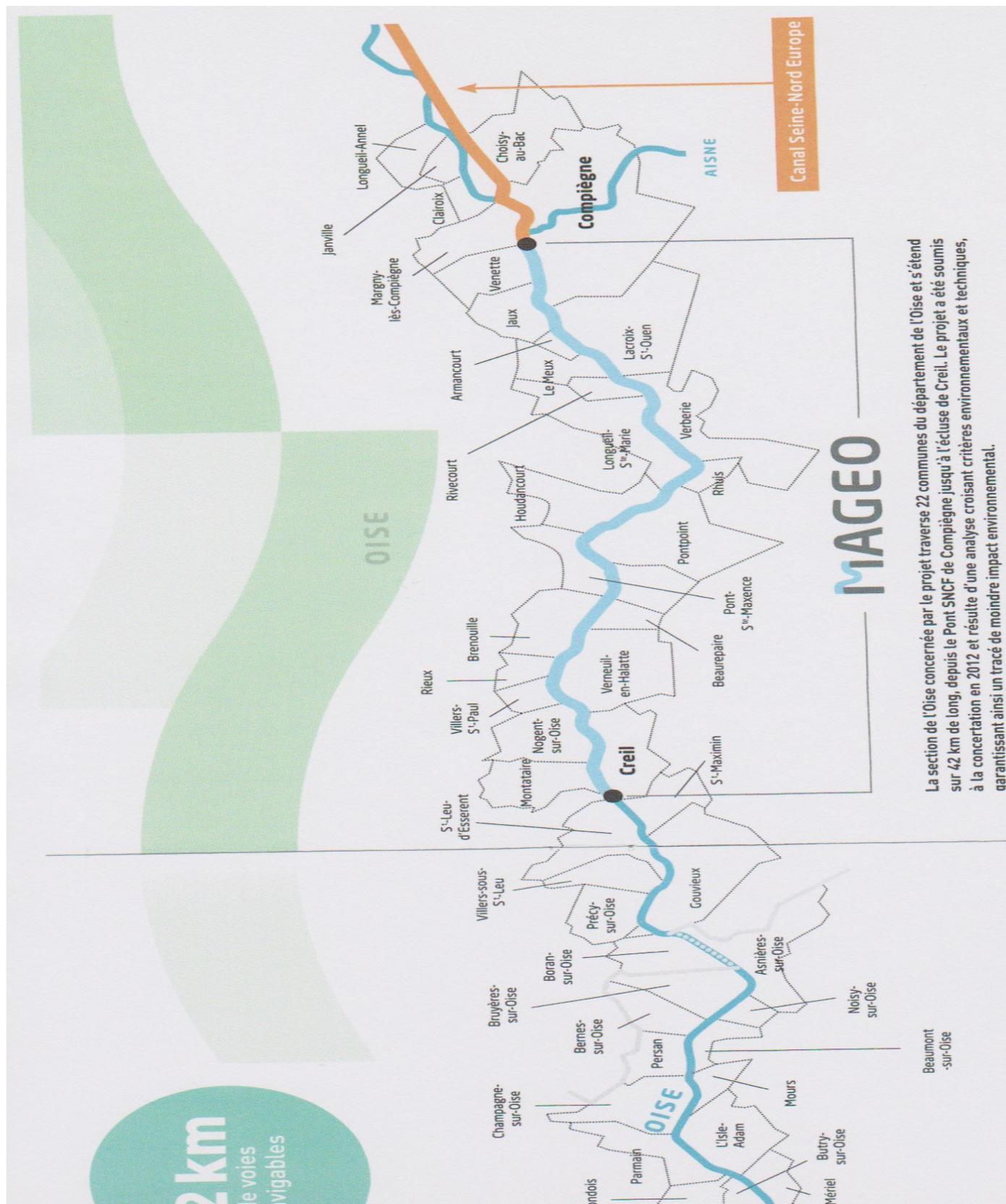
Rapport du garant

Mise Au Gabarit Européen de l’Oise (MAGEO)

SOMMAIRE

FICHE D’IDENTITÉ DU PROJET.....	3
LA CONCERTATION.....	4
LES ATELIERS THÉMATIQUES POSTÉRIEURS À LA CONCERTATION.....	5
Atelier hydraulique.....	5
Atelier usages de l’eau.....	5
Atelier environnement.....	6
LES GARANTS.....	6
LA REPRISE DE LA POST-CONCERTATION.....	7
LA POST CONCERTATION DANS LE VAL D’OISE.....	7
LES RESULTATS DE LA CONCERTATION POST-CONCERTATION.....	8
APPRÉCIATION DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA POST CONCERTATION.....	9

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET



La section de l'Oise concernée par le projet traverse 22 communes du département de l'Oise et s'étend sur 42 km de long, depuis le Pont SNCF de Compiègne jusqu'à l'écluse de Creil. Le projet a été soumis à la concertation en 2012 et résulte d'une analyse croisant critères environnementaux et techniques, garantissant ainsi un tracé de moindre impact environnemental.

Le projet MAGEO, mise au gabarit européen de l'Oise entre COMPIEGNE et CREIL, s'inscrit dans le cadre de la liaison Seine / Escaut. Ce projet, qui constituera le débouché sud du Canal Seine Nord Europe (CSNE), consiste en une amélioration significative de la navigabilité de l'Oise sur 42 km entre Compiègne et Creil afin de garantir le passage de convois au gabarit européen Vb (11,40m de large, 180m de long, 3m de tirant d'eau et un emport pouvant aller jusqu'à 4400 tonnes

Les travaux d'approfondissement du lit de la rivière, de rectification de certaines courbes, d'optimisation des bassins d'écrêtement des crues et de reprise de berges se dérouleront exclusivement dans le département de l'Oise, la partie aval de la rivière, dans le Val d'Oise permettant déjà le passage des convois au gabarit européen.

LA CONCERTATION

Saisie en avril 2011 par VNF, la CNDP a décidé en juillet 2011 qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public sur le projet mais a recommandé à VNF d'ouvrir une concertation menée sous l'égide d'une personnalité indépendante.

M. WATISSEE a été choisi pour assurer cette mission de garant. Cette mission a été prorogée le 5 septembre 2012 pour la phase postérieure à la concertation recommandée.

La phase de concertation s'est ainsi tenue du 10 janvier au 15 février 2012 pendant laquelle VNF a organisé 7 réunions publiques :

- 5 sur le périmètre du projet dans l'Oise (Compiègne, Longueil-Sainte-Marie, Pont-Sainte--Maxence, Verneuil en-Halatte et Creil)
- 2 réunions dans le Val d'Oise (Pontoise et Persan).

Au total 658 personnes ont assisté aux sept réunions publiques, plus de 30 cahiers d'acteurs ont été communiqués et de nombreuses questions ont été posées via le site internet. Il est ressorti de cette concertation que l'opportunité du projet n'était pas contestée mais que les participants souhaitaient avoir des informations plus poussées sur trois thématiques plus particulières :

- l'hydraulique,
- l'environnement,
- les usages de l'eau.

VNF s'est donc engagé à organiser des réunions sur chacun des thèmes précédents afin de répondre au mieux au questionnement du public.

Lors de la concertation, le projet était au stade des études préliminaires. Les conclusions de la concertation ont permis de les alimenter et de prendre en compte certaines remarques énoncées. Lors de l'approbation des études préliminaires par Voies navigables de France, VNF a ainsi privilégié le tracé offrant un compromis entre la navigation, l'environnement et l'hydraulique.

LES ATELIERS THÉMATIQUES POSTÉRIEURS À LA CONCERTATION

Conformément aux recommandations de la concertation précédemment évoquée des ateliers thématiques ont été organisés.

Les 3 ateliers se sont déroulés en décembre 2012. Les études d'avant-projet ayant débuté en juillet 2012 ont permis d'alimenter les présentations faites lors de ces ateliers. Ces réunions de décembre ont été prolongées par la présentation d'études spécifiques et parcellaires au cours du troisième trimestre 2013. Le garant était présent à chaque atelier.

- **Atelier hydraulique**

Lors de l'atelier « hydraulique » du 6 décembre 2012, VNF a présenté le projet à 36 personnes représentant une vingtaine d'entités (communes, associations, conseil régional et départemental) et en particulier à l'Entente interdépartementale Oise- Aisne (EOA) dont les domaines de compétence sont la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations. . Le compte rendu de cet atelier est disponible sur le site internet du projet MAGEO.

VNF a présenté les études hydrauliques menées à la suite de la concertation, en phase avant-projet, ainsi que les compléments apportés afin d'assurer en aval la neutralité hydraulique: optimisation du site de Verneuil-en-Halatte (pré-vidange des étangs) et abaissement des seuils du site de Longueil-Sainte-Marie, en accord avec l'Entente Oise-Aisne, sont prévus dans le cadre du projet.

La poursuite de la définition du projet durant l'année 2013 a permis de présenter les premiers résultats des études d'avant-projet lors de réunions spécifiques.

Le 20 février 2013 VNF recevait l'Entente interdépartementale Oise-Aisne (EOA) compétente en matière de préservation des milieux aquatiques et de préventions des crues.

Le 10 octobre 2013 une réunion sur le thème de l'hydraulique a été organisée pour présenter aux associations, notamment à l'Union Oise 95 (UO 95) du Val d'Oise, la méthodologie d'élaboration du modèle hydraulique de l'Oise et de son exploitation dans le cadre des projets SNE et MAGEO : Les sujets abordés ont été relativement techniques mais les participants ont apprécié la qualité des informations fournies lors de cette réunion.

- **Atelier usages de l'eau**

Cet atelier s'est déroulé le 7 décembre 2012 et a rassemblé 27 personnes émanant d'une quinzaine d'entités (communes, associations, CCI, CNBA, conseil régional et départemental...).

Lors de cet atelier, VNF a notamment abordé le maintien des pontons de pêche bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire, l'accompagnement mis en place localement par VNF pour l'émergence de projets de partage de la voie d'eau, la prise en compte des stations de captage dans

l'élaboration du projet ainsi que l'expérimentation du passage d'un convoi Vb sous le pont Louis XV (anciennement pont Solférino) de Compiègne. Le compte rendu de cet atelier est disponible sur le site de VNF-MAGEO.

Cet atelier vient de connaître une suite le 3 mars 2017 avec une réunion d'information concertation entre VNF et les représentants de la batellerie qui souhaitent être consultés sur certains points techniques et mettre à la disposition de VNF leur expérience de la navigation sur ce secteur de l'Oise.

- **Atelier environnement**

2 réunions sur le thème de l'environnement ont été organisées par VNF les 11 et 20 décembre 2012. Elles ont été suivies les 20 et 21 septembre 2013 par un atelier complémentaire sur le thème spécifique des aménagements paysagers prévus dans le cadre du projet et par une présentation des hauts-fonds et du site d'écrêtement des crues de Verneuil en Halatte

La réunion du 11 décembre a rassemblé 45 personnes représentant 26 entités (communes, associations, fédération, chambre d'agriculture, conseil régional et départemental, DREAL...) et a essentiellement porté sur une présentation de l'état initial (inventaires faune/flore, agriculture, sédiments...), une présentation de la politique environnementale de VNF, les mesures de réduction des impacts ainsi que des premiers éléments sur la stratégie compensatoire.

La réunion du 20 décembre a rassemblé 26 personnes représentant 20 entités (communes, associations, fédération, chambre d'agriculture, conseil régional et départemental, DREAL...). Les impacts du projet ont été présentés dans leur intégralité de l'amont à l'aval, avec à chaque fois, une présentation des emprises du projet, les enjeux faune/flore propres à la zone, ainsi que la typologie des berges prévues.

Depuis cette date, le dossier d'avant-projet (AVP) a été finalisé, contrôlé selon la procédure qualité mise en place par VNF, et l'AVP a été approuvé par le Directeur Général de VNF le 30/03/2015 Transmis au ministre des transports, il a été approuvé le 16 février 2017.

LES GARANTS

En 2011 La CNDP a nommé M. WATISSE garant de la concertation recommandée et en 2012 de la phase postérieure. En tant que garant, il a suivi : la concertation, les ateliers de décembre 2012 et les réunions de septembre 2013.

M. WATISSEE, est malheureusement décédé en novembre 2014.

Sur demande de VNF, la CNDP a nommé M. MERLETTE en tant que nouveau garant du projet MAGEO par décision du 7 janvier 2015.

LA REPRISE DE LA POST-CONCERTATION

Sur le plan de l'information/concertation l'année 2014 doit être considérée comme une année de transition d'autant plus qu'une nouvelle équipe et un nouveau chef de projet ont été mis en place au cours de cette année par VNF. Lors de la visite détaillée des principaux points du site MAGEO le 8 juin 2015 ils ont accompagné le nouveau garant

La reprise de la concertation s'est opérée alors en deux temps :

- Février 2015 : prise de contact avec l'association de défense « Union Oise 95 » (UO95) du département du Val d'Oise . Ce département n'est pas concerné par les travaux de MAGEO mais situé dans la partie aval de la rivière, les riverains redoutent, lors de crues, les conséquences de l'approfondissement amont.
- Mai 2016 : relance en liaison avec le Préfet de l'Oise, Préfet coordinateur, du processus d'information/concertation sur MAGEO pour toutes les collectivités concernées par le projet. Les élus concernés ont soulevé plusieurs points très importants comme l'impact de MAGEO sur les plans de protection contre les inondations (PPRI), la contractualisation des engagements de VNF et une très forte demande de réunions bilatérales, collectivités/VNF afin d'être en mesure de bien informer leurs concitoyens. Le maître d'ouvrage a donc établi un planning pour rencontrer les représentants des 22 communes concernées avant juillet 2017.

Le maître d'ouvrage a rencontré aussi à VERBERIES les 3 riverains dont les propriétés seront impactées par le projet et qui pourraient faire l'objet d'une expropriation ultérieure ; les trois propriétaires concernés ont demandé une juste indemnisation et la collectivité un rétablissement d'accès qui pourraient être coupés.

Il est précisé que la concertation avec le monde agricole ne concerne pas le garant puisqu'elle fera l'objet de l'ordre du jour des commissions départementale et intercommunale d'aménagement foncier qui définiront les compensations apportées par VNF aux prélèvements imputables au projet mais d'ores et déjà VNF est en rapport avec la chambre d'agriculture de l'Oise et la SAFER pour constituer des réserves foncières.

LA POST CONCERTATION DANS LE VAL D'OISE

Dans le département du VAL D'OISE, les riverains de la rivière se sont regroupés au sein d'une « union départementale des associations de défense contre les crues de l'Oise en Val d'Oise » (UO95) dont la siège social est à la mairie de BUTRY sur OISE . Cette association suit de très près l'évolution du projet MAGEO.

Cette association a été active dès le début de la concertation en 2012 et a concentré ses efforts et ses demandes sur un abaissement du niveau des crues à venir à l'occasion de la réalisation des projets CSNE et MAGEO.

En effet si ces projets ont un impact positif significatif sur les niveaux des crues dans le département de l'Oise grâce au creusement du lit de la rivière, l'aggravation du risque est potentiellement possible pour le département en aval. Les études hydrauliques menées par VNF ont donc porté sur les moyens à mettre en œuvre pour obtenir une neutralité hydraulique dans le département du Val d'Oise ou aucun travaux sur le lit de la rivière sont prévus.

Les échanges entre le maître d'ouvrage et UO95 ont été longtemps bloqués car UO95 contestait d'une part la notion de neutralité hydraulique et d'autre part le résultat des simulations présentées.. Ils ont repris en mai 2015 ce qui a permis d'organiser une réunion de toutes les personnes intéressées dans les locaux de la CNDP le 10 mars 2016 avec la présence du directeur général de VNF.

Lors des derniers échanges, l'association s'est inquiétée de la concrétisation des conclusions des études hydrauliques. En effet une société de projet a désormais la maîtrise d'ouvrage du canal Seine/Nord/Europe et les travaux débiteront au sud.

VNF est maître d'ouvrage de MAGEO, débouché sud du canal et l'Entente interdépartementale Oise/Aisne (EOA) est maître d'ouvrage de tous projets concernant la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Lors des échanges, des clarifications et des précisions ont été apportées et les domaines de compétence respectifs de VNF et de l'Entente Oise Aisne précisés. Ces deux maîtres d'ouvrage ont montré à UO 95 qu'il y avait coordination entre leurs services et complémentarité dans les projets en cours d'études :

- VNF réalisant le site d'écrêtement de Verneuil en Halatte, l'ajustement des seuils du site de Longueil et en cas de crues le pompage des eaux de l'Oise vers le CSNE..
- L'Entente Oise Aisne prenant en charge l'optimisation du site de Longueil dit Longueil II.

Il est évident que l'association UO95 sera vigilante pendant toutes les phases ultérieures et s'inquiète déjà des conséquences en cas de crues pendant la phase de construction du CSNE puisqu'un pompage des eaux de l'Oise vers le canal est une des actions arrêtées pour obtenir la neutralité hydraulique dans le Val d'Oise.

VNF en est conscient et réalise actuellement, en liaison avec CSNE, des études pour garantir la neutralité hydraulique pendant cette phase par des mesures compensatoires provisoires et temporaires.

LES RESULTATS DE LA CONCERTATION POST-CONCERTATION

Il est évident que le climat de défiance qui régnait au début 2015 entre VNF et les associations du Val d'Oise s'est apaisé. Celles-ci n'acceptent toujours pas la notion de neutralité hydraulique pour leur territoire mais la certitude de la coordination des services de VNF et de EOA pour les études Longueil II sous maîtrise d'ouvrage EOA a permis ce changement. Toutefois elles resteront vigilantes d'autant plus que la maîtrise d'ouvrage du CSNE est désormais assurée par une société de projet indépendante.

Les réunions VNF/Collectivités locales permettent aussi de répondre à des questions liées soit aux travaux soit aux conséquences de ceux-ci sur des parties de leur territoire et l'offre des bateliers de

mettre leurs connaissances des conditions de navigation sur ce secteur à la disposition de VNF pour la gestion de points très particuliers est positive.

APPRÉCIATION DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA POST CONCERTATION

En résumé, je considère que la post- concertation pour le projet MAGEO a été bien documentée, ouverte et honnête malgré les aléas et sa durée qui ont certainement émoussé l'intérêt que le public porte à ce projet. Les associations du Val d'Oise font exceptions car elles regroupent des riverains potentiellement concernés par les conséquences de ces travaux sur le niveau des eaux alors que celles de l'Oise en tire bénéfice en périodes de crues.

Le maître d'ouvrage a été attentif à apporter des informations sérieuses et scientifiquement documentées à tous les acteurs. Ce projet, lié à la rivière, soulèvera encore de nombreuses questions très localisées et je recommande que VNF et le CSNE puissent s'organiser pour prendre en charge et répondre à toutes les questions liées à la problématique hydraulique de l'ensemble MAGEO-CSNE car ces deux projets sont étroitement liés et forment un continuum évident.

Fait et rédigé à EVREUX

Le 06 mai 2017

Pierre-Gérard MERLETTE, désigné par la CNDP



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr